

**POUR INFORMATION**

TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Mobilisation de ressources pour
la coopération technique: rapport d'activité****A. Le point sur la ligne de conduite du BIT
et les recommandations du Conseil d'administration**

1. Le Conseil d'administration a adopté en novembre 2004 une stratégie de mobilisation des ressources à l'usage du BIT¹. Cette stratégie reposait sur les orientations suivantes: *a)* promotion de partenariats pluriannuels conformes aux cycles de programmation et aux priorités stratégiques de l'OIT, avec les organismes donateurs; *b)* renforcement de la capacité des bureaux extérieurs de l'OIT de mobiliser des ressources locales; *c)* rationalisation des mécanismes internes de fixation des priorités; *d)* promotion d'une meilleure coordination entre les donateurs de l'OIT; *e)* mise au point d'incitations à la promotion du tripartisme et soumission de propositions spécifiques adaptées aux organisations d'employeurs et de travailleurs. A ses sessions de mars 2005 et mars 2006, le Conseil d'administration a recommandé, respectivement, que tous les accords de partenariat avec des donateurs contiennent à l'avenir des dispositions garantissant l'intégration des questions d'égalité entre hommes et femmes et que les donateurs reçoivent l'information nécessaire au sujet des programmes par pays de promotion du travail décent en vue de l'élaboration de stratégies de partenariat plus efficaces. Un rapport sur l'état de la mise en œuvre en ce qui concerne la mobilisation des ressources, qui aurait les aspects mentionnés ci-dessus, a été présenté au Conseil d'administration en novembre 2006². Le présent rapport porte sur les progrès accomplis depuis.
2. Il décrit pour commencer les évolutions survenues concernant le cadre et les modalités de la mobilisation de ressources et les mesures adoptées par le BIT en conséquence. La suite du document porte sur les tendances générales concernant l'allocation des ressources et les moyens mis en œuvre par le BIT pour traiter un certain nombre de problèmes liés à la mobilisation des ressources. Il conviendra de lire le présent rapport en conjonction avec les documents suivants: *Programme de coopération technique de l'OIT pour 2006-07* (document GB.300/TC/1), *Compte supplémentaire du budget ordinaire* (document

¹ Document GB.291/TC/1.

² Document GB.297/TC/2.

GB.300/PFA/11) et *Mise en œuvre des programmes par pays de promotion du travail décent* (document GB.300/TC/2).

B. L'aide au développement: tendances au plan mondial

3. Les activités déployées par le BIT pour mobiliser des ressources se déroulent dans des conditions de plus en plus difficiles. Les objectifs ambitieux visés en matière d'aide, l'évolution des modalités de la coopération au développement et l'apparition de nouveaux acteurs du développement ont joué un rôle clé dans la transformation profonde de l'architecture de l'aide au développement et des modèles régissant son financement. Le volume des ressources extrabudgétaires obtenues par les différentes institutions internationales dépend de plus en plus directement de leur image en termes d'efficacité, de la fermeté de leur engagement en faveur de la cohérence des politiques et des principes guidant la réforme du système des Nations Unies et de toute une série d'éléments politiques et contractuels.
4. La réalisation du principe de l'unité d'action dans huit pays pilotes et les efforts visant à intégrer, dans différentes régions, les activités menées sur un même territoire par plusieurs institutions des Nations Unies ont poussé le BIT à envisager de nouveaux scénarios et de nouvelles modalités pour la mobilisation des ressources locales, avec un certain succès ces dernières années. Le rôle nouveau de la coopération au développement relevant du système des Nations Unies devrait permettre une prise en compte plus juste du mandat et des compétences des institutions spécialisées ainsi que de leurs avantages comparatifs dans des domaines donnés. D'un autre côté, la mise en commun des ressources, mesure prévue aux fins d'une cohérence accrue des politiques, suppose la mise en place de dispositifs propres à faciliter la coopération interinstitutions et risque de poser des difficultés considérables dans les pays où l'OIT n'a pas de représentation.
5. Plusieurs documents traitent de la nécessité de disposer d'un financement suffisant, prévisible et fiable, des nouvelles sources de financement et de plusieurs aspects connexes relatifs au financement des activités opérationnelles des organismes des Nations Unies. Il s'agit notamment du rapport A.295 du Corps commun d'inspection, qui porte sur les contributions volontaires dans les organisations du système des Nations Unies, de la résolution 59/250 de l'Assemblée générale et de la résolution 2006/14 de l'ECOSOC. Il convient de mentionner aussi le document de synthèse sur le financement des activités de coopération technique des organismes des Nations Unies qui doit être présenté à l'occasion de l'examen triennal global de la politique de 2007.
6. Dans le rapport susmentionné, le Corps commun d'inspection formule notamment les recommandations suivantes: création d'un groupe de travail intergouvernemental chargé d'élaborer des propositions relatives à un barème indicatif des contributions volontaires applicable aux ressources essentielles pour examen et approbation par les organes délibérants; intensification des efforts visant l'harmonisation des politiques pour le recouvrement des coûts de soutien; prise en compte des candidatures émanant de ressortissants de pays non représentés ou sous-représentés dans les dispositifs pour le recrutement d'administrateurs auxiliaires ou d'experts associés négociés avec les pays donateurs et définition d'une stratégie applicable à la mobilisation de ressources auprès d'entreprises qui devra être approuvée par les organes délibérants de chaque institution.

Réaction de l'OIT

Pour une action en harmonie avec celle des autres institutions des Nations Unies

7. L'OIT s'intéresse de près aux évolutions décrites précédemment. Il a créé avec les autres institutions spécialisées principales du système des Nations Unies un réseau informel devant permettre l'échange des données d'expérience et favoriser une plus grande uniformité des politiques pour la mobilisation des ressources, dans le cadre de la réforme du système visée désormais. Après une première réunion tenue au siège de l'UNESCO à Paris en avril 2007, deux réunions supplémentaires ont été organisées au siège de l'OIT, en juillet et août 2007.
8. Le BIT participe activement aux réunions hebdomadaires consacrées par le groupe de travail du Conseil des chefs de secrétariat et du Groupe des Nations Unies pour le développement à la question des fonds uniques par pays, du nouveau Fonds d'affectation multidonateurs et des modalités de la programmation conjointe. Le Bureau a participé à des missions conjointes avec d'autres institutions des Nations Unies dans les pays concernés par l'application, à titre expérimental, de programmes uniques en vue de la création de nouveaux cadres de financement aux fins de l'application du principe de l'unité d'action. Ces activités ont permis à des fonctionnaires du BIT attachés à des services administratifs ou de gestion clés de se familiariser avec le travail des autres institutions, ce qui a renforcé encore la capacité de l'OIT de contribuer aux nouvelles initiatives lancées au sein du système des Nations Unies.

Compte supplémentaire du budget ordinaire

9. Début 2007, comme suite à une série de consultations avec les principaux donateurs de l'OIT, le Directeur général a proposé de créer un compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO) destiné à accueillir les contributions volontaires en vue d'élargir et d'approfondir la capacité du Bureau de mettre en œuvre les priorités fixées par le programme et budget pour 2008-09, en ce qui concerne en particulier la réalisation des programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD).
10. La mise sur pied d'un compte supplémentaire du budget ordinaire de proportion modeste et à caractère expérimental constitue une étape déterminante dans l'action pour une prévisibilité accrue des montants émanant des différentes sources de financement et pour une cohérence améliorée des activités de l'OIT. Ce dernier objectif repose sur la mise en œuvre de PPTD axés sur les priorités nationales en matière de développement, qui s'inscrivent en outre dans le cadre pour le développement défini par le système multilatéral sur un plan plus général. Le compte supplémentaire complète le budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires, constituant une troisième source de financement qui servira à développer les priorités et les résultats en matière de travail décent en concertation avec les mandants tripartites dans les Etats Membres et s'inscrira dans le cadre de la réforme des Nations Unies et de la coopération interinstitutions. Le dispositif pourrait aussi devenir permanent, permettant aux pays qui le souhaitent de contribuer au budget ordinaire au-delà du niveau approuvé pour tous les Etats Membres par la Conférence internationale du Travail.

C. Etat de la mise en œuvre et résultats

Tendances générales en matière d'approbations

11. En 2006, les nouvelles approbations extrabudgétaires se sont élevées à 243 millions de dollars au total, ce qui constitue un record absolu en termes de contributions volontaires annoncées à l'OIT. Le volume total des approbations pour 2005-06 était supérieur à celui de 2003-04 de 38 pour cent environ. Les Pays-Bas arrivent en tête des pays donateurs pour 2006, avec plus de 70 millions de dollars sur l'ensemble des nouvelles approbations. Les Etats-Unis occupent le deuxième rang, avec plus de 40 millions de dollars.
12. L'augmentation relevée s'explique à la fois par des facteurs conjoncturels et par des facteurs structurels. Il convient sans doute de ranger parmi les facteurs conjoncturels le renouvellement de plusieurs accords pluriannuels survenu en 2006, notamment celui de programmes de partenariat importants financés par le Danemark, la France, la Norvège, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. On citera parmi les facteurs structurels la prise de conscience nouvelle des donateurs et des pays bénéficiaires quant à l'importance de l'emploi et du travail décent aux fins de la lutte contre la pauvreté et de la réalisation du développement durable. Plusieurs institutions donatrices ont consenti des efforts particuliers pour relever le niveau de leur contribution aux programmes opérationnels du BIT.
13. Parmi les facteurs structurels figure aussi l'amélioration de la capacité des bureaux extérieurs de l'OIT d'obtenir de donateurs locaux des ressources et un appui en sus des prestations prévues par les programmes de partenariat négociés de façon centralisée entre les institutions donatrices et le Bureau. Cette évolution doit être mise sur le compte, elle aussi, de l'importance accrue des aspects relatifs à l'emploi et au travail décent dans les mécanismes et priorités pour le développement national. Elle n'aurait pas été possible cependant sans l'action des bureaux extérieurs qui ont su repérer les possibilités offertes en matière de mobilisation des ressources locales et agir en conséquence. La part des ressources mobilisées à l'échelon local est passée ainsi de 11 pour cent du total en 2002 à 28 pour cent d'un total supérieur par ailleurs en 2006, avec un sommet de 44 pour cent en 2005, qui s'explique en partie par le mouvement de solidarité international extraordinaire qui a fait suite au tsunami de décembre 2004.
14. Selon les prévisions préliminaires pour 2007, le volume total des nouvelles approbations devrait se maintenir à un niveau élevé, sans atteindre cependant le record de 2006, notamment du fait de la décision du ministère du Travail des Etats-Unis, qui a annoncé qu'il cesserait à compter de 2007 de concentrer ses subventions sur l'IPEC et financerait dorénavant la lutte contre le travail des enfants dans le cadre d'appels d'offres. En revanche, un volume d'approbations significatif (quelque 50 millions de dollars) est attendu de la Commission européenne, principalement du fait de projets négociés sur le terrain. Outre cette collaboration en matière financière, la Commission européenne figure désormais parmi les partenaires principaux de l'OIT pour la définition des grandes orientations. En effet, depuis sa communication intitulée «Promouvoir un travail décent pour tous: la contribution de l'Union à la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent dans le monde» (mai 2006), elle a noué avec le Bureau des relations de coopération étroites sur le plan politique comme institutionnel.

Accords de partenariat

15. Des accords de partenariat nouveaux avec les gouvernements du Danemark, de l'Allemagne, de l'Irlande et de la Suède ont été signés depuis le début de 2007 ou doivent l'être d'ici le début de 2008. Des consultations ont débuté avec les gouvernements de

l'Italie et de l'Espagne en vue de l'instauration d'un cadre stratégique mieux défini pour la planification des programmes entrepris par ces pays en coopération avec le BIT. Le BIT continue de proposer des améliorations aux accords de partenariat avec des donateurs, qui visent à renforcer l'efficacité des mécanismes prévus, proroger les échéances pour un impact accru ou mieux faire le lien entre les projets et les objectifs stratégiques de l'OIT, les stratégies intégrées et les priorités des PPTD.

Mobilisation de ressources locales

16. Lorsque les bureaux extérieurs de l'OIT auront accumulé suffisamment d'expérience en matière de collaboration avec les représentants des donateurs à l'échelon des pays, la mobilisation de ressources locale constituera sans doute une composante à part entière de l'action de l'OIT. En 2007, des montants importants devraient être dégagés dans le cadre des partenariats par pays avec l'Union européenne, la Banque mondiale et des donateurs non étatiques (Petrobras au Brésil, notamment). Il conviendra de résoudre une nouvelle difficulté, cependant, soit la cessation des financements versés par certains donateurs locaux directement à des institutions données, les ressources étant désormais canalisées par le PNUD et le réseau des coordonnateurs résidents, conformément à la réforme du système des Nations Unies en cours. Cette nouveauté ne portera pas nécessairement préjudice au BIT, sous réserve que le Bureau soit autorisé à participer pleinement aux processus interinstitutionnels à l'échelon des pays et qu'il y parvienne. Les efforts considérables déployés pour donner suite aux appels à la présentation de propositions interinstitutions, dans le contexte du fonds PNUD/Espagne pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement est une bonne illustration de ce qu'il faudra faire dorénavant. Cela suppose cependant une action renforcée du Bureau et l'adoption d'une stratégie adéquate par le PNUD, ainsi que la constitution par cette institution d'une cloison étanche entre ses activités ordinaires et la direction du réseau des coordonnateurs résidents, afin d'assurer que les ressources centralisées convergent bien vers l'organisation compétente.
17. L'action visant à renforcer la capacité du personnel du BIT de planifier et mobiliser les ressources compte tenu des nouveaux scénarios de financement – appui budgétaire direct et regroupement des ressources des différents organismes des Nations Unies – est étayée par la communication de directives et des activités pour la formation du personnel.

Rationalisation des processus internes pour la fixation des priorités

18. L'Asie et le Pacifique étaient les premiers bénéficiaires des nouvelles approbations en 2006, avec 33 pour cent de l'ensemble environ. Les nouvelles approbations en faveur de l'Afrique représentaient un peu plus de 25 pour cent du total, sans compter une part non négligeable de programmes interrégionaux. Du fait de l'augmentation significative du volume total des nouvelles approbations, toutes les régions ont reçu en 2006 des montants globalement supérieurs à ceux de l'année précédente.
19. C'est au Secteur des normes et principes et droits fondamentaux au travail qu'est revenue la principale part des nouvelles approbations pour 2006, avec 38 pour cent du total environ; le Secteur de l'emploi arrive ensuite avec une part de 37 pour cent environ. Dans ce cas aussi, toujours du fait de l'augmentation importante de l'enveloppe globale, le volume des ressources revenant à tous les secteurs a augmenté par rapport à 2005. Cependant, des efforts énergiques semblent encore nécessaires pour convaincre les partenaires au plan des pays et les organismes donateurs de l'utilité de la protection sociale et du dialogue social pour le développement et la lutte contre la pauvreté.

20. L'application des nouveaux dispositifs d'évaluation instaurés par le Bureau en 2006 a permis d'assurer la conformité des nouveaux projets avec les besoins réels et avec les priorités établies dans le cadre des PPTD, notamment dans le cas des projets de partenariat particulièrement importants. La consultation avec les directeurs régionaux revêt une importance décisive dans le processus régissant au plan interne la détermination des priorités et la prise des décisions. Le Bureau s'est fixé pour objectif en ce qui le concerne d'allouer 70 pour cent des ressources extrabudgétaires supplémentaires devant être générées en 2008-09 en tant que contribution directe aux résultats attachés aux PPTD.

Renforcement de la coordination entre les donateurs de l'OIT

21. Comme suite à la première réunion des principaux donateurs bilatéraux de l'OIT organisée en septembre 2006 à Turin, il a été décidé de convoquer une réunion de suivi à Genève en novembre 2007. La première réunion avait permis aux donateurs de l'OIT, aux partenaires sociaux et aux fonctionnaires de mettre en commun leurs expériences et leurs points de vue sur des aspects décisifs tels que le compte supplémentaire du budget ordinaire et la participation de l'OIT à la réforme du système des Nations Unies. Le BIT a présenté à cette occasion le nouveau dispositif pour l'information des donateurs, à savoir un site Internet sur les projets de coopération technique menés à bien par le Bureau, un bulletin périodique destiné aux organismes donateurs et des comptes rendus périodiques visant les représentants des donateurs à Genève.

Promotion du tripartisme et soutien aux organisations d'employeurs et de travailleurs

22. Les accords conclus en 2006 et au début de 2007 avec la France, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède prévoient expressément une affectation de ressources en faveur du renforcement de la capacité des organisations d'employeurs et de travailleurs et de la prise en compte dans tous les domaines des préoccupations des partenaires sociaux. Le Bureau entend appliquer cette stratégie dans toutes les négociations avec les organismes donateurs. La nouvelle politique d'évaluation des activités de coopération doit garantir l'examen de chaque proposition en vue de vérifier qu'elle reflète dûment les principes de tripartisme et les préoccupations des partenaires sociaux.

Intégration des questions d'égalité entre hommes et femmes

23. Les accords conclus en 2006 et 2007 avec le Danemark, la France, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède font expressément référence à l'intégration des questions d'égalité entre hommes et femmes. En outre, les accords conclus avec le Danemark, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède prévoient des allocations particulières à cette fin. Le nouvel accord de partenariat conclu avec l'Irlande accorde une très grande importance à la question de l'égalité des sexes. La nouvelle politique d'évaluation de la coopération technique doit garantir l'examen de chaque proposition en vue de vérifier qu'elle comprend une stratégie pour l'intégration des questions d'égalité entre hommes et femmes.

**Financement non étatique
et partenariats publics/privés**

24. Comme suite aux conclusions adoptées par la Conférence internationale du Travail sa 95^e session (juin 2006), la Commission de la coopération technique examinera la question des partenariats publics/privés en mars 2008. Il convient de citer d'ores et déjà parmi les initiatives importantes entreprises avec des donateurs non étatiques en 2007 la collaboration avec la Fondation Gates concernant un projet de microcrédit à grand échelle et l'accord conclu avec Petrobras au Brésil, en vue de la réalisation d'un programme régional pour l'élimination du travail des enfants.

Genève, le 15 octobre 2007.

Document soumis pour information.